

DELIBERATION N° 2022-04

Objet : Demande de subvention RENOLUTION 2022

Le 10 février 2022 à 14h

Le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly/Charlieu sous la Présidence du Président, Monsieur Michel LAMARQUE

Date de convocation : 03/02/2022

Nombre de membres en exercice : 14

Présents (8) : Michel LAMARQUE, Pierre AUVOLAT, Jean FARIZY, Guillaume DESCAVE, Christian GILGENKRANTZ, Jean LABOURET (suppl.), Gérard SIMOND (suppl.), Alain LE CLOIREC (suppl.).

Absents excusés : Jérémie LACROIX, René VALORGE, Colette LEBEAU, Fabrice DEJOUX, Gérard PEGON, Sylviane TERNISIEN, Christian LAVENIR.

Secrétariat assuré par : Pierre AUVOLAT.

Vu la nécessité de réaliser des travaux de rénovation énergétique des locaux du syndicat, et l'adhésion au service SAGE (service d'assistance à la gestion de l'énergie) du SIEL 42 ;

Vu les devis établis pour le changement des menuiseries extérieures (fenêtres et volets) prévu en 2022, et l'isolation des combles prévue en 2023 ;

Le président propose de déposer une demande de subvention auprès du SIEL dans le cadre de l'appel à projets RENOLUTION 2022 pour ce bouquet de travaux.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, DECIDE :

- D'autoriser le président à déposer une demande de subvention dans le cadre de RENOLUTION 2022, pour un montant de 25 509€HT couvrant le changement des huisseries et l'isolation des combles ;
- De confirmer l'inscription au budget 2022 du changement des huisseries, conformément au DOB, et de l'isolation des combles au budget 2023 ;
- D'autoriser le président à signer l'ensemble des documents relatifs à ce projet

ADOPTÉ : à l'unanimité des présents

Transmis au représentant de l'Etat le : 15/02/2022
Publié le : 15/02/2022

Fait à Pouilly/Charlieu, le 11/02/2022
Le Président du SYMISOA
M. Michel LAMARQUE

